

Charte pour un conseil global sur les exploitations agricoles

Les services de vulgarisation agricole suisses, unis dans le Forum Vulg Suisse (FVS), ont décidé lors de leur assemblée des délégués du 20 mars 2014 de mettre en œuvre la présente charte.

Préambule

Dans le cadre de la campagne nationale « Femmes et hommes en agriculture. Pour un véritable partenariat » les partenaires des associations

- Union suisse des paysannes et des femmes rurales
- Union suisse des paysans
- Forum Vulg Suisse
- AGRIDEA

se sont posés la question de savoir comment il serait possible d'intégrer toute la famille dans l'orientation stratégique des exploitations. La vulgarisation agricole y joue un rôle important, raison pour laquelle la présente Charte a été élaborée.

But

La Charte se base sur le fait que la vulgarisation agricole soutient les familles paysannes dans leurs prises de décisions et dans la gestion de leur domaine agricole. Les conseils ne pourront être concluants que si les conseillers et les conseillères font preuve d'une approche globale qui tient compte aussi bien des questions de gestion d'entreprise que de la qualité de vie de la famille. Cette approche globale crée une plus-value pour tout le monde.

Engagement

La vulgarisation agricole vise un conseil avisé et global, ce qui signifie :

- Lors de conseils stratégiques et de conseils ayant de grandes répercussions également pour la famille, par exemple remise d'exploitation ou nouvelles constructions, etc., il est vivement souhaitable que non seulement la cheffe ou le chef d'exploitation mais également son ou sa partenaire soit présente. Si la ou le partenaire ne peut pas être présent, la vulgarisation s'efforcera à ce que les informations importantes lui soient transmises.
- Lors de tels conseils, une approche globale sera choisie. La détermination des objectifs de l'entreprise ainsi que le niveau de qualité de vie souhaitée pour la famille (Par ex. la charge de travail) seront abordés grâce à des questions spécifiques et pris en compte dans la recherche de solutions appropriées.

- Lors de la planification de transfert d'exploitations, les conséquences pour l'exploitation, la famille et la qualité de vie doivent être mises en évidence. Il ne faut pas oublier de montrer les éventuelles incidences sur la situation juridique (Par ex. responsabilité), sur la sécurité sociale et sur la situation financière de tous les membres de la famille. Cela est en particulier valable dans la perspective de cas d'invalidité, de décès d'un membre de la famille ou de séparation ou divorce.
- Les différentes alternatives de planification et toutes les informations doivent être présentées de façon compréhensible pour la famille paysanne. Le vulgarisateur s'assurera que les personnes ont toutes bien compris en posant des questions de compréhension.

Renforcer la mise en œuvre

Le Forum Vulg Suisse se charge de la sensibilisation nécessaire en ce qui concerne les préoccupations mentionnées dans la présente charte. Si nécessaire, des formations continues sur ce thème pourront être organisées en collaboration avec AGRIDEA. Il faut également veiller à ce que les nouveaux conseillers et les nouvelles conseillères y soient sensibilisés lors de l'initiation professionnelle.

Déclaration finale

Les services de vulgarisation agricoles s'engagent à mettre en œuvre les principes définis dans la présente charte dans leur service de vulgarisation.

Le comité du Forum Vulg Suisse fait régulièrement un bilan de situation sur le respect de la charte et établit un rapport à l'assemblée des délégués.

Durée et résiliation

La présente charte entre en vigueur par décision de l'assemblée des délégués du 20 mars et s'appliquera jusqu'à sa révocation par l'assemblée des délégués du FVS.